

**SYNDICAT
DES P&T** a.s.b.l.

affilié à la **CGFP**

POSTFAX

No 72

juillet 2023



**INSCRIVEZ-VOUS À
NOTRE NEWSLETTER
VOIR À LA PAGE 16**



Scan Me

72e édition

CONTENU

- 3 Stratégie POST Luxembourg 2023-2027
- 4 -13 Lettre adressée à Monsieur Serge ALLEGREZZA
Président du Conseil d'administration de POST Luxembourg
- 14 -15 Entrevue avec certains partis politiques en vue des élections en octobre 2023
- 16 Inscrivez-vous à notre newsletter

IMPRESSUM:



ADRESSE:

POSTFAX
SYNDICAT DES P&T
B.P. 2550
L-1025 Luxembourg

TIRAGE

2000 ex

Imprimé au Luxembourg

Copyright © 2023 Postfax



**SYNDICAT
DES P&T** a.s.b.l.



STRATÉGIE POST LUXEMBOURG 2023-2027

Comme vous le savez peut-être, la Stratégie 2018-2022 de POST Luxembourg est en cours d'analyse au niveau du Conseil d'administration de POST (ci-après : « CA »), quant à son efficacité et ses résultats réalisés en pratique. Parallèlement, une nouvelle stratégie devra être élaborée pour les 5 années à venir par le CA, correspondant à sa nouvelle mandature, de 2023 à 2027.

Or, et nous tenons à le souligner, c'est pour la première fois que les représentants du personnel au CA ont été sollicités pour donner leur input concernant la nouvelle orientation stratégique de POST Luxembourg, ce que nous saluons ! Les 6 représentants du personnel au sein du CA ont donc élaboré, ensemble, un document présentant leurs idées et propositions concernant une nouvelle stratégie de POST à moyen terme.

Nous voulons partager cette vision avec tous nos membres et nous vous prions dès lors d'analyser en détail la lettre adressée à Monsieur Allegrezza ci-après. Vous allez constater que nous avons mis l'accent sur l'intérêt de notre pays, le Luxembourg, qui correspond à la lettre « L » des valeurs « MOSEL » de POST, et non pas seulement sur la rentabilité. Pour ceux qui l'ignoraient, c'est au plus tard lors de la pandémie dite « COVID-19 » que l'importance de POST Luxembourg a été démontrée, en tant qu'établissement public, au service de toute la Nation. Nos investissements massifs garantissent, entre autres, un accès Internet à très haut débit, le déploiement et l'accès à la technologie 5G mobile, et, en même temps, la compétitivité du Luxembourg.

Si vous avez des remarques, observations ou questions, n'hésitez pas à nous les faire parvenir en remplissant le formulaire de contact sur le site du Syndicat des P&T www.syndicat-pt.lu.

Luxembourg, le 12 mai 2023

POST Luxembourg
Monsieur Serge ALLEGREZZA
Président du Conseil d'administration

L-2020 Luxembourg

Concerne : Stratégie POST Luxembourg et Groupe POST Luxembourg 2023 - 2027

Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration (ci-après : le « CA ») a analysé les avancées et réalisations de la Stratégie 2018 – 2022 lors de sa réunion annuelle « Stratégie » au mois de décembre dernier. Il a parallèlement entamé ses travaux d'élaboration d'une nouvelle stratégie du Groupe POST Luxembourg pour sa présente mandature, s'étendant de 2023 à 2027, lors de ses dernières réunions, tout en sollicitant également, à cet effet, les idées et propositions des représentants du personnel au CA, ce que nous tenons d'ailleurs à souligner, de façon positive !

Les propositions, suggestions et idées des représentants du personnel s'articuleront donc autour de deux chapitres-clés, à savoir d'un côté une analyse de la Stratégie 2018-2022 et d'autre part des réflexions et propositions concrètes, en vue de la nouvelle Stratégie à élaborer, sous forme de « *bullet points* » :

1.) **Stratégie 2018-2022**

- Bilan détaillé de la Stratégie 2018 – 2022 pour en identifier les résultats concrets ;
- Parties et actions achevées ;
- Actions à continuer, avec ou sans adaptations, comme par exemple en matière de structuration du réseau de vente ;
- Identifier et analyser les projets pour lesquels des problèmes importants, ou d'envergure, se sont posés et en analyser les causes ;
- Conclusions – « *lessons learned* » ; p. ex. : *Fin des investissements à risques* » octroyés »
- Résultats financiers de la Stratégie 2018 – 2022 et état des réserves financières de POST Luxembourg ;
- Relever en détail les points d'actions de la Stratégie 2018 – 2022 pour lesquels un suivi sera requis dans la nouvelle stratégie, à élaborer.

2.) **Stratégie 2023 -2027**

La nouvelle Stratégie 2023 – 2027 devra s'orienter autour de l'axiome que POST Luxembourg, établissement public, constitue un acteur socio-économique majeur du Grand-Duché de Luxembourg. En ce sens, il convient surtout de tenir dûment compte du « *bigger picture* », de la contribution importante que POST Luxembourg confère, aussi par ses missions de service public, à la rentabilité générale de l'économie luxembourgeoise, ainsi que, au-delà, au bien-être du Grand-Duché de Luxembourg et de ses habitants, et de ne pas se limiter à la seule rentabilité directe de POST Luxembourg et de son Groupe !

Il s'impose en effet de ne pas perdre de vue que le Groupe POST Luxembourg contribue à au moins 1 % du PIB du pays, ne serait-ce que par ses traitements et salaires payés à ses agents, ses investissements et ses commandes passées à des fournisseurs ou entrepreneurs locaux ou régionaux, etc. C'est pourquoi POST Luxembourg ne doit pas continuer à investir seulement dans la pérennité de ses activités actuelles mais aussi dans les marchés futurs ainsi que dans des projets d'intérêt public.

Il s'en dégage que notamment la valeur « L », pour « Luxembourg », des cinq valeurs fondamentales « MOSEL » de POST Luxembourg et de son Groupe, devra clairement être renforcée dans le cadre de la nouvelle Stratégie 2023 – 2027 !

De ce constat résultent les pistes, actions et suggestions concrètes suivantes, à tous les niveaux de POST Luxembourg et de son Groupe, en commençant par son :

• Conseil d'administration et orientations stratégiques générales

- Le Conseil d'administration devra réaffirmer, et renforcer, son rôle de véritable « Conseil de Groupe », rôle déjà lui conféré sous la stratégie « *Déi Nei Post* » de 2013 ;
- Positionnement stratégique de POST Luxembourg, comme entreprise publique-clé, en vue du développement du pays, en tant que promoteur d'activités d'avant-garde définies au niveau national, telles que les secteurs de la logistique, de la biotechnologie, de l'Espace, des technologies dites « *green* », etc.
- Fonction charnière de POST Luxembourg comme acteur incontournable entre différents secteurs, régions et qui pourra prendre le relais au cas où aucun autre acteur économique ne peut ou ne veut assumer cette fonction
- En conséquence, représentation au CA d'un administrateur étatique du Ministère de l'Intérieur ou du SYVICOL ;
- Rôle primordial de POST comme entreprise importante du pays en cas de crise grave ou généralisée (« COVID-19 », Ukraine, ...), afin d'assurer la sécurité, la stabilité et la résilience des infrastructures digitales et opérationnelles, en vue de la pérennité des services publics, et des intérêts vitaux de l'État, des communes et de la population ;
- Approfondissement des connaissances et « know-how » du CA dans des secteurs critiques, susceptibles de menacer la pérennité des activités de POST Luxembourg et de son Groupe, tels que :
 - changement climatique, avec événements y liés, tels que inondations, sécheresses, tempêtes, rupture ou dérangements des « *supply chains* » ;
 - émergences sociales ou de santé publique, comme p. ex. en cas de pandémie ou de manque de médicaments ;
 - risques géopolitiques et conséquences en relation avec la situation en Russie/Ukraine, Chine/ Etats-Unis/Taiwan, conflits inter-européens (Brexit)... ;
 - nouvelles technologies, avec le développement de l'intelligence artificielle, drones, « *blockchain* », ... ;
 - risques économiques, avec l'opposition croissante entre la profitabilité versus Responsabilité sociale d'entreprises (RSE) ;
- D'où la nécessité de traiter et d'approfondir ces sujets critiques dans le cadre de la gestion des risques (« *risk management* »), ce qui est déjà partiellement le cas à l'heure actuelle ;
- Formations par des experts en ces matières critiques, surtout pour les membres du Comité de gestion des risques qui, afin de mitiger au moins les risques géopolitiques, devrait aussi comprendre le représentant du Ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- Partenariats avec des entreprises privées spécialisées, en vue du développement de coopérations stratégiques, afin de développer en commun des solutions de sécurité innovantes, pour développer et sauvegarder le « *know-how* » et les ressources associées, en vue, également, de l'accroissement des parts de marché et du chiffre d'affaires de POST Luxembourg ;
- D'un point de vue organisationnel, introduction d'un comité spécialisé du CA afin de le guider sur des sujets technologiques comme le développement de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité, de l'utilisation efficiente et d'économies d'énergie, etc. ;
- Assurer davantage la formation de ses membres dans des sujets liés à ses attributions, en matière technologique, financière, bonne gouvernance d'entreprises, sous forme de « Comité Stratégie », à composition équilibrée des trois catégories d'administrateurs ;
- Améliorer l'information de ses membres, par l'accélération de la communication et de l'approbation des comptes rendus de ses comités spécialisés existants ;

Pour ces orientations stratégiques de POST Luxembourg et de son Groupe, l'accord et le support infaillibles du propriétaire-État de POST sont clairement requis !

• Comité exécutif (COMEX)

- Adhésion sans faille au caractère d'établissement public de POST Luxembourg, en démontrant et soulignant les valeurs et points forts de l'entreprise, notamment en situation de crise, caractéristiques à fortifier davantage à l'avenir ;
- Développement d'un plan d'investissement saine et pérenne à moyen terme, sur 5 ans, le Luxembourg restant, après tout, un pays intéressant pour des investisseurs étrangers, ne pouvant fonctionner valablement sans les multiples services de POST ;
- Consolidation de la position de leader de POST dans ses différents métiers et secteurs d'activité, tout en développant des secteurs à fort potentiel, tels que la logistique et toutes autres sortes de services en relation avec le volet colis ;
- Amélioration de la situation financière de POST Luxembourg et de son Groupe, par la recherche de marchés de niche, tout en ayant également égard à sa « rentabilité indirecte », macro-économique, à l'échelle nationale ;
- Coopération avec d'autres entreprises, publiques et privées, en vue du développement de synergies dans le domaine de la recherche et du développement (« R&D »), par le partage de ressources, tant humains que matériels, pour, entre autres, la sécurité informatique et technologique ;
- Plan d'action « développement international » à mettre en place ;
- D'un point de vue organisationnel et de bonne gouvernance d'entreprise, avec plus de 2.800 collaborateurs (4.500 dans le Groupe) (ré)installer un(e) Directeur/Directrice dédié(e) pour la ressource la plus importante de l'entreprise, à savoir son personnel, , qui peut s'adonner à temps plein, à 100%, à cette tâche ;
- *Introduction d'un collège des directeurs, au vu du statut et des missions publiques de POST Luxembourg ?*
- *Représentation équilibrée des statuts de personnel au sein du Comex ?*

• Investissements

- Principe général : Les investissements de POST sont plus importants que le versement d'un dividende au propriétaire-État ;
- Revoir la politique d'investissement de POST Luxembourg, au vu de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des postes et télécommunications, afin d'effectuer les investissements nécessaires, pour que POST puisse continuer à offrir des services, à la pointe du progrès, à ses clients et au public en général, comme dans les réseaux « ultra-haut débit », qui constituent une « mission de service public » du propriétaire-État ;
- Problèmes de liquidités actuels de POST Luxembourg ne doivent pas entraver les investissements requis pour l'amélioration des produits et services de son « *core business* » ;
- Privilégier les investissements dans les services télécom/ICT, dans le « *software/hardware* » et la digitalisation de POST ;
- Investissements en matière de recherches et développement (« R & D ») et dans la formation de son personnel ;
- En vue d'un « *risk management* » plus ciblé, orientation des investissements vers des fournisseurs européens, dans toute la mesure du possible, aussi afin de minimiser les risques géopolitiques et d'améliorer la résilience de POST Luxembourg et de son Groupe ;
- Valorisation du parc immobilier et investissements immobiliers par POST, aussi en vue de la mise à disposition de locaux professionnels appropriés aux filiales de son Groupe ;

• POST Courrier

- Restructuration du réseau de vente, en relation avec les requis en matière d'aménagement du territoire ;
- Respect de la réglementation et de la surveillance prudentielle exercées par la CSSF en matière financière, par la conclusion de contrats de travail « maison-mère » avec les agents de guichets salariés ;
- Réouverture d'un certain nombre de bureaux de postes « du plat pays », notamment en région rurale, afin d'assurer une certaine proximité des services de POST également en milieu septentrional, en faisant fruit de la disposition inscrite à l'Accord de Coalition 2018 – 2023, prévoyant que : « ... *POST Luxembourg assurera le service postal universel sur 7 ans, à partir de 2020 (ce qui nous portera donc jusqu'en 2027 !). Dans ce contexte un contrat programme sera établi avec POST couvrant les divers services publics et les efforts de développements technologiques réalisés dans l'intérêt du pays, tout en précisant leur financement* »,¹ et des travaux de révision de la Directive 97/67/CE sur les services postaux européens, actuellement en cours au sein de la Commission européenne, prévoyant, entre autres, une redéfinition de la portée du service postal universel, en y incluant également les « *rural postal outlets* » ;
- Revoir dès lors la possibilité d'une augmentation du mécanisme « Services d'intérêt économique général » (SIEG), ou toute autre possibilité de subvention et ceci en relation avec les missions de POST Courrier, notamment dans le contexte de ses résultats actuels. Bpost et La Poste ont reçu, en accord avec la Commission européenne, cette subvention, due à la digitalisation et suite aux conséquences de la prestation de services d'intérêt général ;
- Compensation des pertes de revenus liées à la digitalisation croissante, voulue, voire « forcée », par le propriétaire-État, par voie du SIEG ;
- Limiter au maximum les « avisés » en promouvant les services « *PackUp24 et PackUp Home* » ;
- Modernisation en permanence du site internet de POST, en vue de la promotion des applications et services électroniques de POST, en les rendant plus « *user-friendly* » ;
- Revoir le rôle du facteur postal, en lui conférant d'autres missions, telles que l'offre de service postaux de proximité aux habitants, surtout en région rurale ;
- Réforme de la distribution nocturne de quotidiens et de la Messagerie postale (MESPO), par renégociation du « service d'intérêt économique général » (SIEG) y lié ;
- Synergies entre les distributions courrier / colis / quotidiens, en analysant de près le marché des publicités papier, aussi en relation avec la loi sur les déchets, et investissements dans la digitalisation de la publicité, par la création de partenariats solides et ciblés ;
- Augmentation du ratio de dépôt de colis auprès de POST Luxembourg par une analyse des modalités de prise à domicile, de la gestion informatique, de l'amélioration du « *pick-up* », etc. ;
- Faire avancer la digitalisation du métier postal dans son ensemble, afin d'offrir certains services de guichet par le biais du facteur en tournée de distribution ;
- Meilleur agencement des infrastructures postales, aussi en région rurale, en contribuant ainsi à la création d'emplois et au soutien du développement rural et des économies locales, voire régionales ;
- Au niveau du Centre de tri, investissement dans des machines « *up to date* » au niveau des colis ;
- Développement de processus plus réactifs et flexibles ;
- Investissements dans l'ergonomie sur le lieu de travail ;
- Faire une analyse approfondie sur des besoins éventuels de plus de facteurs distributeurs, dus aux multiples services qu'ils pourraient offrir en tournée ;
- Abandon de la distribution des publicités dans le réseau facteur pour injecter plus de colis dans les tournées « facteur » ! Gain de personnel au niveau de la filiale Michel GRECO S.A. Éventuellement prévoir une distribution des publicités par le réseau porteur de journaux ;
- Départ des distributeurs colis plus tard en matinée, afin de garantir le « *same day* » et le « *next day* » dans une distribution unique « *Same Day Delivery* » ;
- Ouverture des 9 Centres de distribution régionaux (CDD) jusqu'à 19.00 heures, avec offre de service « Guichets et retrait avisés », afin de garantir une plus grande flexibilité avec une palette d'offres élargie à travers tout le pays ;

1. Accord de Coalition 2018 -2023, **POST**, pages 136 et 137, www.gouvernement.lu nous soulignons

- Adaptation régulière de la tarification de la lettre et des autres produits postaux et ceci après analyse approfondie de nos résultats postaux ;
- Rechercher des alternatives à Amazon au niveau des colis, et démarchage de grands clients, tant au Luxembourg qu'en Grande Région, afin de développer de nouveaux partenariats au niveau courrier, colis et publicité
- Ne plus offrir aucun service gratuit comme par exemple la distribution journalière dans les boîtes postales de tout le pays ;

• POST Logistics

- Recherche de nouveaux partenaires solides et valoriser davantage les projets clients ;
- Identification préalable et, après analyse, investissement dans le capital d'entreprises du secteur à fort potentiel ;
- Développement de secteurs avec du potentiel pour le stockage, tels que l'alimentation, l'automobile, la pharmaceutique, l'hospitalier, la restauration, les marchés d'art, etc.
- Cibler la concurrence directe au Luxembourg, en offrant de meilleures conditions tarifaires ou services, qui ne peuvent être prestés par des opérateurs tiers, tout en renforçant le rôle régional de POST Luxembourg ;
- Offrir de meilleures conditions compétitives par le biais d'un Centre logistique propre à POST Luxembourg ;
- Analyser de près le secteur le potentiel du secteur de l'aviation et prévoir une stratégie spécifique pour le « business-to-business », secteur avec du potentiel de créer du nouveau chiffre d'affaires ;
- Collaboration avec des plate-formes du genre « *Lëtzt-Shop* », ensemble avec la Confédération luxembourgeoise du commerce (clc) ;

• Télécom / ICT

- Développement et exploitation de nouveaux standards « *best practices* » par le renforcement de la confiance de la clientèle tant professionnelle que résidentielle dans POST comme partenaire compétent et fiable ;
- Offre et vente de ses solutions et concept de sécurité en matière de télécom/ICT à d'autres entreprises ou organisations, générant ainsi des revenus nouveaux ;
- Développement et licenciement de technologies innovantes au profit d'autres organismes ou entreprises, générant également des revenus additionnels ;
- Optimisation et valorisation de la collaboration avec d'autres acteurs économiques en matière de cybersécurité, par le développement de systèmes « *firewalls* » contre des attaques externes, le cryptage et la transmission sécurisée de données confidentielles ou sensibles, la mise en place de systèmes de détection d'intrusion et de systèmes de monitoring pour la surveillance des activités de réseau, des audits de sécurité et de tests de pénétration, afin d'identifier et de remédier à des points de faiblesse, la formation de collaborateurs aux risques et menaces de sécurité informatique ou encore l'implémentation de plans de « *disaster-recovery* » en cas d'intrusion majeure ou d'autres catastrophes ;
- Organisation d'événements « *networking* » à destination d'établissements de crédits ou autres établissements financiers, manipulant des données hautement sensibles et confidentielles, afin de présenter les conceptions sécuritaires de POST, tout en renforçant ainsi également la confiance de futurs clients potentiels ;
- Présentation de cas pratiques, afin de démontrer le fonctionnement des concepts de sécurité de POST en relation avec des problèmes spécifiques pouvant survenir dans le cadre de l'opération de réseaux de télécommunications ;
- Fusion de différentes entités IT/informatiques du Groupe POST Luxembourg en vue d'une meilleure consolidation et le développement de synergies ;
- Développement du programme TETRA, pour faciliter le développement et l'amélioration continue de nos produits et services ;

- Déconnexion et mise hors service plus rapide de l'ancien réseau cuivre, tout en maintenant le savoir-faire respectif dans POST et en garantissant la pérennité et la transformation des emplois respectifs ;
- Promotion du réseau fibres optiques de POST, afin d'en améliorer la « *take-up-rate* » par nos clients ;
- Réaction plus rapide aux besoins de nouveaux produits et services des différents métiers ;
- Recherche, engagement et formation du personnel spécialisé requis pour garantir le développement de nouveaux produits et services télécom/ICT, en temps et en heure ;

• POST Finance

- Développement des solutions d'« *electronic banking* » de POST Finance ;
- Maintien d'une tarification attractive, également pour les clients peu habitués aux moyens de paiements digitaux ;
- Réduction substantielle du déficit structurel de POST Finance ;
- Encadrer le projet « Horizon » sur les besoins de POST Finance, tout en tenant compte des intérêts, des compétences et capacités bancaires du personnel de POST Finance ;
- Adapter les heures de services du « call center » aux besoins réels de la clientèle, surtout en soirée et les week-ends, et garantir aux agents y affectés les heures de repos journaliers et hebdomadaires ininterrompues, telles que de droit ;
- Revue du fonctionnement de POST Finance, et des besoins d'ouverture des guichets du réseau de vente, les samedis après-midi ;

• Service Commercial / Marketing / Développement de produits

- Promotion de l'image de POST comme acteur important qui travaille avant tout dans l'intérêt public et qui contribue au développement, à la stabilité, à la sécurité et à la résilience du pays ;
- Meilleure communication en relation avec la vente des produits et services de POST ;
- Prise de contact avec toutes les entreprises, concernées ou intéressées, par les produits et services de POST et garantie d'un contact suivi et permanent ;
- Revue, voire mise en place, d'une stratégie harmonisée des départements commerciaux des différents métiers, en vue d'une approche plus coordonnée de la clientèle tant professionnelle que résidentielle, et ceci par le regroupement du service commercial en une seule entité ;
- Engagement et formation du personnel nécessaire à la génération de nouveaux chiffres d'affaires, en mettant l'accent aussi sur les connaissances linguistiques des intéressé(e)s, à savoir qu'ils maîtrisent tant l'anglais que les trois langues administratives du pays ;
- Recherche de façon offensive de partenariats avec les communes et les administrations décentralisées, en payant davantage attention à ce que les représentants de POST Luxembourg y délégués parlent et maîtrisent d'office la langue luxembourgeoise ;
- Scruter les possibilités de développement de nouveaux chiffres d'affaires en Grande Région, c'est-à-dire les régions frontalières belges, françaises et allemandes ;
- Promotion du marketing digital par le biais de médias sociaux, moteurs de recherche et courriels ciblés, afin de toucher de nouveaux groupes de clients, dont notamment les adolescents, futurs clients adultes ;
- Partenariat avec le Gouvernement, et les autres instances étatiques compétentes, afin de promouvoir le Groupe POST Luxembourg comme partenaire fiable et sûr dans le cadre de la mise à disposition de services de télécommunications sécurisés, en vue de la protection d'infrastructures critiques dans des secteurs-clés comme l'énergie, les transports, la santé ou encore la sécurité intérieure, et de renforcer, par-là-même, le maintien des intérêts vitaux nationaux et la confiance des citoyens dans la fiabilité des services de télécommunications et digitaux ;
- Offre de « *packages* » de produits postaux et du Groupe POST Luxembourg, avec de meilleures conditions en cas de commande de plusieurs services postaux ;

• Personnel

- Mise en place d'un(e) directeur(ice) des ressources humaines à **plein temps et à part entière**, au vu de sa responsabilité de la gestion, notamment, de plus de 2.800 agents POST (4.500 dans le Groupe), ainsi que de la promotion, voire de l'amélioration, de l'image de POST Luxembourg comme « employeur privilégié »² ;
- Promotion du dialogue social interne à tous les niveaux, en vue de maintenir et de promouvoir la motivation des agents de POST pour un travail de qualité ;
- Promotion et renfort du statut de droit public des agents de POST, afin d'assurer le rôle d'établissement public de POST, dans le cadre de ses missions de service public, de concert avec l'État, en vue également du maintien et de la protection des intérêts nationaux ;
- Exécution de l'Accord de médiation conclu en date du 2 juin 2017 entre le Gouvernement, le Syndicat des P&T et la CGFP et garantissant l'engagement strict de 50% d'agents de droit public et de 50% de salariés ;
- Développement du télétravail, tant à l'échelle nationale qu'en Grande Région, en vue d'une meilleure conciliation de vie professionnelle et de vie familiale, en évitant de défavoriser les emplois non-éligibles au télétravail ;
- Mise en place de « *packages* » attractifs, afin d'attirer les jeunes talents nécessaires au développement du Groupe POST Luxembourg ;
- Mise à disposition de logements de service à des conditions abordables aux collaborateurs de POST, afin de contrer la pénurie de logements au Luxembourg, dans des bâtiments postaux, en tant qu'« avantage en nature » ;
- Compensation d'heures supplémentaires par du congé partiel, limité, au lieu de leur inscription sur les comptes « CET/RET » ;
- Incitation des managers à respecter leurs promesses données, comme prévu dans la « Charte du manager », afin d'éviter toute démotivation éventuelle des agents concernés y liée ;
- Introduction de formations internes spécialisées dans des domaines-clés de POST, comme les télécommunications, la cybersécurité, la logistique, l'approvisionnement en énergie, les courriers et colis, la santé ou encore en matière financière ;
- Garantir plus de formations pour les agents POST qui sont régulièrement en contact avec la clientèle, par des formations courtes mais informatives et instructives ;
- Une stratégie de formation distincte au sein de POST Luxembourg, qui est en cours d'élaboration, pour l'ensemble du pays, aura en effet du sens. En développant et en mettant en œuvre une telle stratégie, POST pourrait jouer un rôle de premier plan dans la formation et le développement de professionnels pour différents secteurs. Cela améliorera les compétences et les capacités de la main-d'œuvre du pays et renforcera ainsi tant le développement national que celui du Groupe POST Luxembourg ;
- Lancement de la formation professionnelle « *Postschoul* » auprès de POST Luxembourg, pour des formations d'ordre administratif, commercial et technologique, non seulement de stagiaires ou de candidats à l'emploi, mais aussi en vue de favoriser le progrès technologique au profit de l'économie nationale en général ;
- Développement d'une politique de recrutement diverse et équilibrée, en tenant compte des connaissances linguistiques de tout un chacun, résidents et non-résidents, en prenant en compte la langue luxembourgeoise dans un contexte d'intégration ;
- Promotion de l'engagement et de la motivation des agents POST, par voie de « *coaching* », en vue de l'amélioration de leurs possibilités de carrière et de développement personnel ;
- Collaboration et coordination avec des instances de formation nationales, en vue de la formation et du développement des étudiants en vue des futurs besoins du marché de travail, notamment en ce qui concerne les produits et services télécom/ICT ;
- Demande de bilans et de motivations de personnes-clés qui désirent quitter l'entreprise POST, sur des questions de salaire, de mode de travail, de carrière, de motivation, ou de management ;
- Revoir l'amélioration de la communication interne à tous les niveaux ;

² Il nous tient à cœur de souligner que cette suggestion ne vise en aucun cas la personne actuellement en charge de la direction des ressources humaines ; bien au contraire.

• Bâtiments & Facility Management (B&FM)

- La gestion immobilière stratégique devrait faire partie du *business* de POST comme par exemple la vente de l'immeuble « Goldbell Center » à la Cloche d'Or et les loyers provenant de l'Hôtel des Postes, du Bâtiment Mercier et de l'ancien Bâtiment « Accinauto » ;
- Fonctions répétitives ou importantes à pourvoir par des recrutements internes, au niveau du B&FM, comme par exemple pour des concierges, électriciens, peintres, etc., qui connaissent bien la situation des différents immeubles et installations de POST et qui, de ce fait, n'ont besoin ni d'autorisations d'accès, ni de contrôle, mais aussi afin de réduire le recours à des prestataires externes en ces matières, et des coûts y liés ;

• Responsabilité sociale d'entreprise (RSE)

- Revue de la fourniture et de l'approvisionnement en énergie de POST Luxembourg, et de son Groupe, non seulement en vue d'une réduction des coûts y liés, mais aussi de son empreinte carbone ;
- Flexibilisation des heures de travail bureau / télétravail, en vue de réduire les embouteillages aux heures de pointe, ainsi que le stress et les émissions carbone y liés ;
- Création de possibilités de reclassement interne pour des collaborateurs ayant des restrictions médicales ne leur permettant plus d'exercer leurs fonctions actuelles ;
- Optimisation de l'isolation de tous les immeubles de POST et privilégier le recours aux énergies dites « vertes » ;
- Revue régulière de la Charte de Bonne Gouvernance de POST Luxembourg et du Groupe POST Luxembourg, ainsi que des Règlements d'ordre intérieur (« ROI ») des différents organes dirigeants de POST ;
- La RSE comprenant aussi le volet « social », il convient de favoriser le dialogue social inter-entreprise à tous les niveaux, sans discrimination aucune !

CONCLUSIONS :

La nouvelle Stratégie 2023 -2027 de POST Luxembourg ne pourra passer que par la garantie du maintien, voire de l'accroissement, de son statut et de son rôle d'établissement public à tous les égards, au service du Grand-Duché de Luxembourg en général, avec le renfort et l'engagement prioritaire de personnel de droit public.

Les investissements requis à cet effet, afin de pouvoir offrir aussi à l'avenir des services de qualité, à la pointe du progrès, pour les citoyens, clients et investisseurs, sont à effectuer, même, et surtout, en situation économique difficile, et doivent passer en priorité par rapport au paiement d'un dividende au propriétaire-État.

Dans ce cadre, il convient également d'analyser, et d'améliorer, la Gouvernance de POST Luxembourg et de son Groupe, en commençant par le Conseil d'administration, qui ne devra pas hésiter à assumer pleinement son rôle, et ses responsabilités, de « Conseil-Groupe », en continuant par une amélioration du fonctionnement et de la communication entre ses comités spécialisés et le Conseil d'administration lui-même, pour se terminer par une réorganisation du Comité exécutif, en réintroduisant un collège de directeurs et un(e) directeur/directrice ressources humaines à part entière.

L'objectif principal de la nouvelle Stratégie 2023 – 2027 consiste à créer un environnement de travail attractif et attirant, afin de pouvoir recruter le personnel nécessaire, correspondant aux critères de qualité élevés propres à POST Luxembourg, tout en favorisant « l'expérience-client », recrutement qui devient de plus en plus difficile, au vu du manque de main d'œuvre dûment qualifié. C'est exactement cet objectif principal qui conduit à mettre l'accent davantage sur la réalisation des investissements de POST Luxembourg, plutôt que le service d'un dividende au propriétaire-État, et ce dans le contexte économique actuellement difficile et de la situation critique des liquidités de POST Luxembourg !

Les représentants du personnel au Conseil d'administration se tiennent bien évidemment à votre disposition, afin de discuter de vive voix de ces quelques éléments et réflexions, en vue de leur introduction dans la future Stratégie 2023 – 2027 de POST Luxembourg et du Groupe POST Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Les représentants du personnel au Conseil d'administration de POST Luxembourg



Gilbert GOERGEN



Raymond JUCHEM



Udo FELL



Axel LUDWIG



Günter MIRKES



Pierre DA SILVA

Copie de la présente sera adressée à Monsieur le Ministre de l'Economie

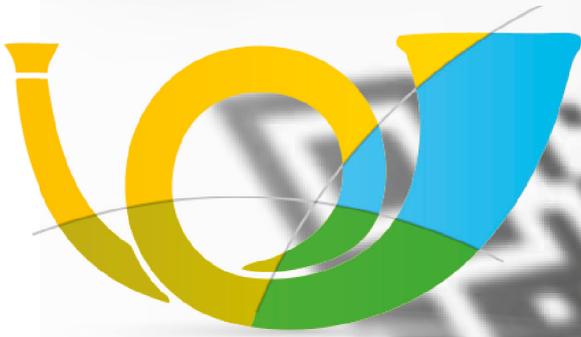
POSTFAX

En vue des élections législatives d'octobre 2023, le Syndicat des P&T a été reçu par de nombreux partis politiques. Dans ce contexte nous avons pu présenter nos doléances et revendications.





« Une entrevue avec le Parti démocratique, DP, a également été sollicitée par le Syndicat des P&T, mais cette entrevue ne nous a été accordée que pour le 20 juillet prochain. Nous ne manquerons pas de vous informer, dans le cadre d'un prochain Postfax, des opinions exprimées par les différents partis politiques concernant les revendications du Syndicat des P&T. »



**SYNDICAT
DES P&T** a.s.b.l.

affilié à la **CGFP**



**SCANNER LE CODE QR ET INSCRIVEZ-VOUS À
NOTRE NEWSLETTER**

The screenshot shows a web browser window with the URL syndicat-pt.lu. The page has a navigation menu with links for [sitemap](#), [newsletter](#), [impresum](#), and [accès membres](#). The main navigation bar includes [Syndicat des P&T](#), [Associations affiliées](#), [Documents](#), [Contacts](#), and [Liens](#). The content area features a large header image of the logo. Below it, the text reads "Abonnez-vous à notre Newsletter". A form for subscription includes fields for "Email Address *", "First Name *", and "Last Name *", each with a text input box. A "Subscribe" button is located below the form. At the bottom of the page, there are "Print", "Prev", and "Next" navigation buttons.